

# LE CDOS 93

## VALORISE LA DIMENSION UTILITARISTE DU SPORT

*Le sport n'est pas « que » du sport, et s'apparente aussi à des sujets d'intérêt public. C'est justement pour élargir les horizons et étendre la perception traditionnelle du sport que le CDOS 93 mène plusieurs initiatives d'ordre sociétal. Interrogé par Sport Stratégies, Benjamin Grizbec, chef de projet Insertion de la structure, explique la nécessité de cette politique.*



Benjamin Grizbec, chef de projet Insertion de la structure

### Pourquoi le CDOS 93 se saisit-il des enjeux sociaux ?

En premier lieu, il convient de rappeler que le Comité Départemental Olympiques Sportif est une instance déconcentrée et décentralisée du CNOSF. La structure représente nos comités départementaux sportifs de la Seine Saint-Denis et, par extension, les clubs et le mouvement sportif de ce territoire. Au-delà de l'activité en tant que telle, depuis 1976, nous utilisons le sport en tant que prisme pour satisfaire des objectifs sociaux et sociétaux. Ces questions sont d'autant plus importantes qu'elles s'inscrivent directement dans la stratégie d'héritage des JOP 2024. Nous tâchons d'être force de proposition en suivant 25 projets, eux-mêmes soutenus par 20 élus.

### Comment cela se traduit concrètement ?

Il n'y a pas de recette miracle, mais le projet sportif que nous menons en milieu carcéral, au sein de la maison d'arrêt de Villepinte, est l'illustration des bénéfices sociétaux que l'on peut tirer du sport. En l'occurrence, nous faisons intervenir 8

éducateurs sportifs du territoire afin qu'ils puissent dispenser des cours de sport, comprenant du tennis de table, du basket, du yoga et du crossfit, lesquels complètent les activités de football et de musculation déjà prévues par la maison d'arrêt. L'idée étant de puiser dans les valeurs du sport et sa dimension vertueuse pour structurer les individus, lutter contre la récidive et les préparer à la réinsertion lors de leur sortie. D'autre part, nous avons également mis en place un programme similaire à l'intention des détenus souffrant de maladies psychiques et/ou mentales. Cette initiative, appelée « parcours sportif », est élaborée en partenariat avec le Comité départemental du sport adapté, et nous permet de proposer une offre sportive spécifique et encadrée par un personnel compétent. À nouveau, le sport n'est pas un prétexte, mais représente une opportunité de reconstruction et, nous concernant, de disposer d'un meilleur suivi des individus. J'ajouterai, par ailleurs, que nous travaillons en synergie avec le mouvement sportif, tant et si bien que plusieurs clubs du territoire s'engagent volontairement en faveur de ces parcours sportifs.

### C'est tout à fait louable, mais comment mesurez-vous l'impact de ces programmes ?

Cette démarche fonctionne très bien à l'intérieur de la maison d'arrêt. Les détenus participent à ces activités sportives avec un grand plaisir. Cela étant, à leur sortie de prison, ils n'ont aucune obligation de poursuivre une discipline en club et, hélas, nous avons beaucoup de mal à conserver un lien. Cette réalité est compréhensible, ces individus ont souvent le désir de tirer un trait sur l'expérience « prison ». De ce fait, nous sommes incapables de vérifier les inscriptions en club qui en découlent. Toutefois, en interne, nous avons de très bons retours, et nous constatons que de nombreux détenus ont pu s'accrocher à un sport et même se rapprocher des encadrants, qui deviennent parfois de véritables confidents. Jusqu'à

présent, nous n'avons pas observé un seul incident, et toutes les séances de sport se déroulent dans la bonne humeur. En outre, face au nombre important de détenus désirant faire du sport, nous avons dû limiter l'inscription à une discipline par détenu, si bien que certains nous font part de leur frustration. Finalement, ces activités sont victimes de leur succès.

### Utilisez-vous le sport à d'autres fins sociétales ?

Oui, tout à fait. Nous tentons de recouvrir un spectre large. À ce propos, depuis près d'un an, nous œuvrons notamment en faveur de l'insertion des réfugiés, des demandeurs d'asiles et des mineurs non-accompagnés, par le biais du sport. Le CIO ayant constitué une sélection de réfugiés depuis 2014, il nous semblait logique de nous adosser sur cette évolution. Nous tâchons d'intégrer des licences solidaires dans le maximum de clubs du département, de sorte que le demandeur d'asile puisse pratiquer un sport et, par conséquent, se familiariser avec la culture et la langue française. Le sport est un langage universel, et nous devons puiser dans cette valeur ajoutée. D'autre part, nous sommes très sensibles au dynamisme de l'emploi, c'est pourquoi nous venons de lancer le projet « Sport et insertion professionnelle : les clubs s'engagent », en partenariat avec Est-Ensemble. Pour faire simple, nous avons l'ambition de favoriser l'insertion des demandeurs d'emplois en leur permettant d'intégrer et de se structurer dans un club gratuitement afin qu'ils puissent bénéficier du réseau professionnel du club, et idéalement, retrouver un poste en accord avec leurs compétences. Le club de football du Bourget, le AC Bobigny 93 Rugby, l'AS Bondy, le Cercle des nageurs noiséens, et le club de lutte de Bagnolet ont d'ores et déjà accepté d'accompagner ce projet, et nous espérons que d'autres rejoindront le rang !

Propos recueillis par Alexis Venifleis